

Nouvelle version du Standard Vegaplan : version 3.0 du 04/07/2019 et du G040 (modules A et B) : version 4.0 du 04/07/2019, applicables au 04/12/2019

Les modifications les plus importantes sont intervenues suite à la mise en application de la version 3 du G040 (modules A et B), d'autres concernent la lutte intégrée (IPM).

Aperçu des principales modifications venant du G040 (modules A et B) :

- Eaux utilisées pour la production primaire et les opérations connexes : exigences relatives à la qualité de l'eau utilisée pour les opérations pré- et post-récolte (légumes marché du frais, fruits, vente directe). Une analyse de risque et un arbre de décision détaillés dans les annexes vous permettent de connaître les mesures à appliquer,
- Export vers les pays tiers : application des exigences et des mesures de gestion par combinaison produit/pays,
- Exigences concernant les distributeurs automatiques.

Aperçu des principales modifications propres au Std. Veg. :

- Etiquetage des produits préemballés,
- Avant l'audit, l'agriculteur établit une liste des produits phytosanitaires présents dans le local phyto. Cette liste est datée et mentionne les dénominations commerciales de tous les produits présents. Si des produits non autorisés sont présents, ils doivent être mentionnés séparément dans la liste,
- Exigences concernant le stockage intermédiaire auprès de tiers, la qualité des bâches plastiques pour le fourrage grossier, le stockage des légumes industriels...

Les exigences concernant IPM ont déjà été intégrées dans la checklist précédente (checklist 2.0.7)

Nouvelle version du G040 (module C) : version 4.0 du 04/07/2019 applicable au 04/12/2019

Mise en œuvre des adaptations réglementaires relevant de la compétence de l'AFSCA. Aperçu des principales modifications :

- Suppression du chapitre « bien-être animal » qui est de la compétence des Régions,
- Ajout de l'activité « transport court » et « production de sperme de verrat »,
- Lutte contre la résistance aux antibiotiques,
- Identification et enregistrement pour les activités animales volailles, oiseaux coureurs, équidés, lapins.
- ...

Le détail des modifications est à trouver via les liens :

pour la production végétale <http://www.codiplan.be/fr/agriculteurs-entrepreneurs/documents/vegetale>

pour la production animale <http://www.codiplan.be/fr/agriculteurs-entrepreneurs/documents/animale>